



## Durée de travaux trop longue

-----  
Par Gerard24

Bonjour.

Une entreprise de menuiseries réalise des travaux à mon domicile. Ces travaux ont débuté le 09 Septembre. Malheureusement sur le devis et la commande n'étaient prévu ni la durée ni la date limite de réalisation des travaux. Mais verbalement nous avons estimé à deux semaines la durée. Les travaux coutent 13000?. A ce jour ce n'est toujours pas terminé, au mieux ce sera Mardi prochain.L'entreprise a été confrontée à des retards de livraison et des malfaçons de la part de ses fournisseurs. Mais j'estime qu'elle n'a pas assuré la prévision des approvisionnements et son rols d'organisation du chantier. Puis-je réclamer une indemnisation ou autre chose?

Merci d'avance pour vos réponses